

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-407/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement d'élèves-administrateurs .

n° 73-407/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 mars 1973

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro
25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours direct pour le recrutement d'élèves-administrateurs sera ouvert à Djibouti le mardi 25 septembre 1973. Les lieu et horaire du déroulement des épreuves de ce concours seront indiqués ultérieurement à chaque candidat. Art. 2 — Les déclarations de candidature, accompagnées des pièces réglementaires ci-dessous désignées : — copie conforme d'une licence d'études supérieures ou d'un diplôme équivalent ; — extrait de acte de naissance ; — certificat de nationalité française ou copie conforme de la carte d'identité française, accompagné(e) d'une photographie d'identité ; — bulletin du casier judiciaire, devront être déposés au plus tard le samedi 25 août 1973 avant midi au secrétariat du Ministère de la Fonction publique.